

Opération de Développement Rural



Commission Locale de Développement Rural



Séance du 26/06/2019





CLDR de Gembloux – Séance Plénière
Le **26 juin 2019**, salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
Compte-rendu réunion n°11

Participants :

- Pour la **CLDR** : 20 membres présents / 10 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)
- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Jocelyne VAN LIERDE, Simon DE PAEPE (Agents de développement)

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données, les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DGO3 (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Simon De Paepe et Jocelyne Van Lierde (FRW)

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du compte rendu du 13-03-2019
2. Validation de l'avant-projet : aménagement de la place de Beuzet du 1^{er} PCDR
3. Retour des GT
4. Activation de la FP 1.01 : aménagement de la place de Sauvenière
5. Divers

1. Accueil et approbation du compte rendu du 13/03/2019

Le président de la CLDR accueille les membres et introduit la rencontre en rappelant l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance de la CLDR du 13 mars 2019 est approuvé.

2. Validation de l'avant-projet : aménagement de la place de Beuzet du 1^{er} PCDR

L'avant-projet a déjà fait l'objet de 2 consultations : le 5 février pour les riverains de la place et le 4 juin en présence des habitants de Beuzet. Certains points d'attention ont été soulevés et seront pris en compte.

Présentation de l'avant-projet par le bureau d'étude VVV architecture.

Bref descriptif de l'avant-projet :

- ✓ Séparation de l'espace en 2 : une partie haute avec un même revêtement de briques rouges reprenant le parvis de l'Eglise, une partie de la place actuelle et la portion de la rue de la station concernée ainsi qu'un trottoir le long des maisons et une partie basse constituée d'un sol perméable avec 15 emplacements de parking végétalisé. A ce sujet, une objectivation des besoins en parking a été réalisée par comptage des véhicules stationnés à divers moments de la journée (semaine et WE), il s'avère que la place est occupée de manière variable et parfois, à son maximum lorsqu'il y a un événement exceptionnel (par exemple : souper à la salle paroissiale).
- ✓ Mise en zone 30 du plateau/place en continuité de la zone 30 existante au droit de l'école, dévoiement le long de l'église (écluse) et parking complémentaire de 5 places, sécurisation et marquage des voies.
- ✓ Création d'un cheminement doux pour rejoindre l'espace sportif et récréatif. Deux possibilités avec chacune leurs avantages et inconvénients :
 - Cheminement côté cimetière : risque de traversée de la place en diagonale depuis l'école, sortie des voitures des maisons bordant directement la voirie mais par contre, pas de traversée à effectuer de la rue H. Solvay pour se rendre à l'espace récréatif et sportif et le cheminement serait plus « paysager ».
 - Cheminement côté opposé au cimetière : risque de conflit avec les entrées/sorties des emplacements de parking de la place et avec les sorties de garage des maisons de la rue H. Solvay, traversée de la rue pour se rendre à l'espace récréatif et sportif alors que la vitesse est parfois excessive dans cette rue.

→ Choix du cheminement le long du cimetière.
- ✓ Mise en lumière par des mâts avec spots directionnels (mise en valeur de l'Eglise)

Questions/Remarques

- ❖ Lors de la présentation aux habitants, il a été épinglé que les arbres plantés au milieu de la place rendaient impossible l'organisation de certaines manifestations. Une proposition consiste à planter les arbres sur la partie parking (ombrage). De même, il a été demandé d'éviter de séparer l'espace en 2 parties dont le parking en partie basse.
 - ↳ *Le BE va modifier l'emplacement des arbres.*
- ❖ La configuration des lieux ressemble à l'aménagement de la place d'Ernage (1^{er} PCDR). L'expérience montre qu'il est important de bien délimiter la partie voirie du reste par un revêtement différent et évident.
 - ↳ *Il est prévu un revêtement de type briques rouges carrossables.*

- ❖ Impression que la partie stationnement est prépondérante et donc que l'espace est réduit pour les activités de type brocantes.
 - ↳ *Il est envisagé de supprimer la différence de niveau pour avoir un plus grand espace. Mais l'espace prévu permet d'accueillir le chapiteau comme c'est le cas actuellement. Lors des réunions de consultation, les riverains ne souhaitaient pas un espace trop important. Selon eux, les activités de plus grande ampleur se déroulent au centre sportif. Par contre, les habitants étaient demandeurs d'un espace plus grand.*
- ❖ Le parking sera-t-il végétalisé ?
 - ↳ *Des graminées basses encadreraient 3 places de parking.*
- ❖ Un point d'eau est-il prévu ?
 - ↳ *Pas de fontaine sur la place.*
- ❖ La question du stationnement est à nouveau posée. La place est fortement occupée aux heures d'entrée et de sortie de l'école mais également lors de locations de la salle paroissiale.
 - ↳ *Les différents comptages ont permis d'objectiver l'utilisation de la place et comme annoncé, elle est souvent sous occupée par du parking sauf lors de pics liés à l'activité scolaire ou à la salle paroissiale.*
- ❖ L'exemple des Isnes montre que lors d'événements d'importance, les personnes se garent comme ils ont toujours procédé auparavant et ce n'est pas l'aménagement de la place qui peut influencer sur les pratiques. Par contre, il est nécessaire de laisser au minimum 3m pour le passage des véhicules d'urgence.
- ❖ Il est important d'être vigilant quant à la solidité du sous bassement qui doit rester carrossable. Sur Gembloux, certaines voiries n'ont pas résisté au passage de voitures.
 - ↳ *Il est prévu d'enlever l'asphalte et de poser des fondations solides.*

La CLDR valide l'avant-projet de la fiche projet : Aménagement de la place de Beuzet

3. Retour sur la Commission Agricole Communale CAC

Une délibération du Conseil communal (07/2018) a approuvé la composition de la CAC : 18 agriculteurs, un représentant de l'Agrobiopôle et le membre du Collège qui a l'agriculture dans ses attributions.

L'installation a eu lieu le 14 mars 2019 et a permis de valider le ROI et de procéder à l'élection du bureau (1 président et 2 vice-présidents + membre du Collège ayant l'agriculture).

Une 2^{ème} séance s'est tenue le 20 juin 2019. Il ressort notamment que la communication sur les activités agricoles est importante pour maintenir voire rétablir des bonnes relations agriculteurs/non agriculteurs. La FP 1.09 du PCDR « créer et installer des panneaux l'agriculture au fil des saisons » a retenu l'attention de la CAC. Il s'agit d'un moyen, à côté d'autres, pour communiquer et renforcer l'identité agricole de la commune.

Proposition de la CAC : mettre en place un GT CAC/CLDR pour réfléchir sur la mise en œuvre de la fiche projet.

Suite à quelques réflexions, il est rappelé que si la CAC a bien été installée dans la dynamique de l'opération de développement rural, cette commission est autonome. Dans son ROI, il est précisé que

la CAC émet un avis sur toute question qui lui est soumise par le Conseil communal ou par le Collège communal. Elle peut également agir d'initiative.

Cependant, des liens sont à développer entre la CLDR et la CAC notamment en la personne de Mr JP Burteau qui est membre des 2 commissions.

La CLDR est partante pour mettre en place un GT composé de membres de la CAC et de la CLDR pour travailler à la FP 1.09.

Cette proposition sera présentée au Collège pour validation.

4. Retour sur les Groupes de Travail

4.1 Vel Orneau

Remarque préliminaire : l'orthographe du nom de l'activité est sans « ' ».

L'objet de l'événement reste le même à savoir : garder le caractère familial tout en se baladant de village en village.

4 personnes forment le groupe porteur avec la collaboration de Christine Hubert.

Le fonctionnement reste le même que lors de la 1^{ère} édition. Cependant des propositions d'améliorations sont envisagées :

- Soigner la réception dans les villages avec des idées de mise en valeur de producteur local et d'association locale.
- Revoir la signalétique : fléchage davantage visible, signaler les haltes dans les villages.
- La partie sud du circuit a été revue pour intégrer Les Isnes et Ferooz. Dans sa totalité, le circuit est proche des 50 km.
- Fléchage en 2 couleurs : 1 couleur pour le circuit complet et une autre pour les coupes circuit qui sont au nombre de 5 possibilités de quitter le circuit dont un qui passera par le site de la Fac qui accueillera les Agro folies.
- Les gilets sont remplacés par des gourdes réutilisables avec le logo du Vel Orneau et des contacts sont pris avec des fruiticulteurs pour distribuer des pommes.

Le (s) responsable(s) d'étape est chargé (sont chargés) de veiller à l'accueil, à l'accès aux sanitaires et proposer des boissons si possible.

<p>Les membres de la CLDR sont sollicités pour promouvoir l'événement. Des supports sont prévus : article dans la revue de Gembloux, FB, affiches et flyers.</p>

4.2 Mobilité douce

Le groupe de Travail Mobilité Douce, issu du GA inventaire des besoins par village, s'est réuni pour la première fois le 25 avril 2019. Cette réunion avait pour objectif :

- D'établir un état des lieux des données (inventaire du Groupe Action, inventaire des chemins et sentiers communaux, plateforme en ligne...);
- De présenter divers exemples dans d'autres communes en ODR et leur méthodologie d'actions (définition des objectifs, vocation de l'itinéraire, définition du type d'utilisateur...)

- De présenter les outils communaux en termes de mobilité ;
 - ↳ La fiche-projet n°I.07 'Optimiser le réseau de chemins et de sentiers et tenir à jour l'Atlas' : reprend l'identification de liaisons à réaliser et de sentiers à réhabiliter.
 - ↳ La commune a élaboré un Plan Intercommunal de Mobilité avec les communes de Chastre, Walhain, Perwez et Sombreffe. Elle peut donc réaliser une procédure d'actualisation. La Commune a un accord de principe avec la région wallonne pour réaliser un PCM, cette fois-ci à l'échelle communale. En préalable, la commune réalisera un pré-diagnostic qui servira à l'auteur. Celui-ci pourrait être terminé pour la fin de l'année 2019. Ensuite, la réalisation du PCM prendra une à deux années. Dès lors le travail du GT sentier, pourra enrichir ce pré-diagnostic et servir au bureau d'études chargé de la réalisation du PCM.

Suite à la réunion, la commune a rencontré un organisme spécialisé dans la problématique des sentiers et itinéraires 'doux' qui leur a présenté l'expertise et l'accompagnement spécifique qu'il pouvait proposer en la matière. Au vu de l'importance du territoire et de la charge de travail qui en découlent, le président de la CLDR et l'échevin de la mobilité proposent à la CLDR et aux membres du GT de faire appel à un tel organisme.

- ↳ Les membres de la CLDR sont favorables à cette proposition. Celle-ci sera présentée prochainement au Collège. Le cas échéant, un marché public sera lancé pour désigner l'organisme qui accompagnera la commune.

4.3 GT Associatif

Ce GT issu de la dynamique citoyenne du PCDR, s'est réuni le 29/04 à la salle paroissiale des Isnes. 13 personnes étaient présentes : 4 villages, le directeur du centre culturel ainsi que la chef de projet du plan de cohésion sociale (PCS).

La réunion avait pour objectif :

- De présenter 2 types d'associatifs villageois : Les Isnes via le comité de gestion de la salle paroissiale et Grand-Leez pour l'espace Grand-Leez (EGL) ;
- D'échanger sur les expériences des uns et des autres
- De partager des outils comme un tableau de réservation de salles, des statuts asbl, un site internet, ...
-

Les participants ont émis des possibilités de suivi :

- ↳ Organiser une rencontre sur base annuelle avec la présentation de 2 associatifs villageois. Il a été proposé que les prochains puissent être : Ernage et Gembloux optimist.
- ↳ Réaliser un kit reprenant différents outils : règlement de gestion des salles, statuts, personnes référentes,... qui seraient capitalisés par la Ville. Le président de la CLDR a informé le GT que la Ville réfléchit à une cellule de soutien aux associations : calendrier des activités, matériel, location de salles.

Les membres de la CLDR marquent leur accord sur la proposition d'une rencontre annuelle pour présenter et échanger entre l'associatif.

4.4 GT Répertoire des commerces

Il s'avère que suite aux inscriptions à ce GT, seuls 5 villages sont représentés au sein du GT. Il est demandé aux membres si l'intérêt est maintenu malgré cette faible représentation et participation.

- ↳ Les membres du GT proposent la possibilité d'entreprendre dans un premier temps ce répertoire sur les villages représentés. Une fois la méthodologie éprouvée, elle pourrait être plus facilement appropriable et des membres d'autres villages pourraient se porter volontaires.
- ↳ Il est convenu d'organiser une réunion avec les membres inscrits afin de revoir ensemble la faisabilité de ce projet et le cas échéant de convenir d'une méthodologie.
- ↳ Un membre de la CLDR évoque le caractère éphémère d'un tel outil vu le turn-over fréquent des commerces et services sur l'entité.

4.5 GT Petit Patrimoine

Le GT vise la réalisation d'un inventaire du Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW) comme des potales, des calvaires, des fontaines, des pompes, des portiques, des tourniquets, des arbres remarquables...

Un appel à projet du Ministre du Patrimoine a été lancé qui concerne le recensement et la publication/valorisation du petit patrimoine.

La Ville a rentré sa candidature en proposant un projet qui associera les membres de la CLDR preneurs de la démarche, l'Office du tourisme et le Cercle Art et Histoire. La commune attend la réponse de la Région Wallonne qui a pris du retard dans le traitement des dossiers.

- ↳ Il est précisé que les 10.000€ serviront à la réalisation de l'inventaire et pas à une potentielle communication de celui-ci.

4.6 Retour formation Carto 'WalOnMap'

La formation cartographique présentée par Xavier Demarets sur l'outil WalOnMap du géo-portail de la Région wallonne a rencontré un succès. Cet outil est accessible gratuitement et sans publicité.

Les participants ont pu se familiariser avec l'interface et s'approprier l'outil pour diverses applications, notamment avec l'utilisation de la carte réalisée par le Groupe Action 'inventaire des besoins par village'.

5. FP 1.01 : aménagement de la place de Sauvenière - suivi du dossier

Une réunion de Coordination s'est tenue le 04 juin 2019 avec les différents pouvoirs subsidiaires pour analyser ensemble le projet. L'échevin du Développement Rural, l'Agent Relais de l'administration communale, les représentants de la DGO3 – Direction du Développement Rural et de la Direction de la Nature et des Espaces verts, la DGO5 – Direction des Pouvoirs locaux – Infrastructures, ainsi que la Fondation Rurale de Wallonie étaient présents.

L'ensemble du projet a été présenté aux différents intervenants afin d'envisager leur potentielle intervention.

- Considérant que le projet ne prévoit pas la création d'un espace vert, la Direction de la Nature et des Espaces verts n'interviendra pas dans le financement. La commune et l'auteur de projet pourront dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet demander conseil auprès de la Direction de la Nature et des Espaces verts (essence...)

- La DGO5 donnera un avis de principe de financement lors de la présentation de l'avant-projet identifiant de manière précise les infrastructures, leur localisation et le public ciblé au regard des besoins du village et une promesse de financement sur base du cahier des charges.

Il est rappelé que pour tous les projets financés par la DGO3 – Direction du Développement rural, la commune est tenue de solliciter les subventions existantes avant de se tourner vers les subsides du Développement Rural. Dans le cas présent, au vue de la réunion, seul 'infrasport' pourrait potentiellement intervenir. Les pouvoirs subsidiants étant moins nombreux, la procédure s'en trouvera légèrement facilitée.

Dans les grandes lignes, la procédure de suivi du dossier prévoit :

- Approbation de la convention par le Ministre ;
 - Présentation de l'avant-projet à la CLDR ;
 - Réunion du comité d'accompagnement d'avant-projet ;
 - Signature du Ministre pour la convention-réalisation.
- ↳ Les habitants de Sauvenière pourraient être associés dans le processus de réflexion comme ça l'a été pour la conception de la place de Beuzet. Une réunion peut être envisagée avant la réalisation et la présentation de l'avant-projet à la CLDR.

6. Divers

Un membre de la CLDR partage l'importance d'anticiper la transition numérique du territoire gembloutois. Différentes sources de financements et des appels à projets existent en région wallonne et au niveau de l'Europe. La commune a par ailleurs répondu à l'un d'entre eux mais n'a malheureusement pas été retenue. Il est rappelé qu'une Fiche Projet 'Village connecté' existe dans le lot 3 – FP.3.05.

- ↳ La FRW dans son mémorandum appuie cette vision et promeut la transition numérique à travers notamment le concept de « smart village ».
- ↳ La couverture du réseau est abordée et n'est pas totale sur le territoire communal.
- ↳ Un membre de la CLDR évoque les risques sanitaires que peuvent entraîner certaines technologies et équipements (5G...). La fibre optique est à ce titre plus appropriée.
- ↳ Il est convenu de garder à l'œil cette thématique et les potentiels appels à projets futurs.

Par ailleurs, la commune, avec l'aide du Bureau Économique de la Province de Namur (BEP), procède à une évaluation des équipements, outils et compétences de l'administration communale en termes numérique.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Jocelyne VAN LIERDE & Simon DE PAEPE